

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXII

MONTRÉAL, VENDREDI, 22 AVRIL 1898

No 8

2258

Moyenne de notre Tirage

2258

Pour 1897

## LOUISEVILLE

La ville de Louiseville fait de très louables efforts pour implanter chez elle diverses industries. Non seulement il est question d'y établir une manufacture de corps, caleçons, chemises et articles de bonneterie en général, mais nous croyons savoir de bonne source que des efforts sérieux vont être tentés pour y propager la culture du lin et y créer l'industrie textile qui se rattache à cette plante.

Louiseville est très bien située pour devenir un centre manufacturier important et elle a de plus le bonheur de compter parmi sa population bon nombre de gens dévoués aux intérêts de la ville qui travaillent sans relâche à sa prospérité et à son développement.

## UN BON EXEMPLE

Une croisade d'un nouveau genre a été entreprise à Yale, Connecticut, par les marchands de la localité contre les éditeurs de programmes officiels et autres *trucs* similaires pour lesquels on sollicite des annonces d'une efficacité plus que douteuse.

Un marchand en vue qui possède une grande partie de la clientèle des étudiants a calculé que les marchands de New-Haven dépensent annuellement de \$8,000 à \$10,000 en annonces dans des programmes et autres publications de même importance, annonces qui ne leur donnent aucun résultat.

Ces programmes, ces pseudo-magazines, en général, rapportent des profits à leurs éditeurs, et les marchands, de crainte de perdre la clientèle des intéressés et de leurs amis, donnent des annonces.

Comme question de fait, ces annonces ne sont jamais lues. Aussi

## LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Chambre 401, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

### ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an	\$2 00
Canada et Etats-Unis, un an	1 50
France et Union Postale, un an (15 francs)	3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

**LE PRIX COURANT,**  
Montréal.

ces marchands ont-ils pris la ferme résolution de refuser leurs annonces à ces publications éphémères et sans autorité et de réduire à la portion congrue le montant affecté à cette publicité de bienfaisance forcée.

Un bon exemple à suivre par nos commerçants !

## LE PREMIER SUCRE D'ÉRABLE FABRIQUE PAR DES BLANCS DANS LE VERMONT

On dit que le premier sucre d'érable, fabriqué par des hommes de race blanche dans le Vermont a été préparé à Bennington, en mars 1763, dans la première cabane du premier colon, le capitaine Samuel Robinson.

L'eau d'érable était recueillie dans des récipients de la contenance d'un gallon, qui avaient été creusés dans des bouts de billots.

La saison était favorable à un écoulement abondant de sève ; les nuits étaient fraîches et les jours doux et ensoleillés.

On ne fabriqua qu'une petite quantité de sucre, trente à quarante livres environ et un plein baril d'un sirop exquis.

L'évaporation de l'eau se faisait dans des petits vaisseaux en fer battu achetés pour la circonstance à Albany quelques semaines avant l'époque des sucres.

La méthode employée pour entailler les érables à cette époque lointaine n'est pas connue. Dans ces temps lointains on se servait de la hache, d'une gouge et, parfois, d'un pic !

Ces faits ont été rapportés en 1794, par Madame Marcy Robinson, veuve du premier colon du district de Bennington.

## LES FRAIS DE LA GUERRE

D'après le *United States Tobacco Journal*, aussitôt la guerre déclarée, le comité des Voies et Moyens de la République américaine prélèvera un impôt de guerre dont le revenu est estimé à vingt-cinq millions de dollars sur les manufacturiers de tabacs et de cigares.

La taxe sur les cigares sera portée à \$5 par mille, la taxe sur le tabac manufacturé à 12c et la taxe sur les cigarettes sera doublée.

Jusqu'alors, rien de bien extraordinaire ; mais ce qui corse pas mal l'intérêt qui s'attache au projet du comité des Voies et Moyens, c'est que cet impôt sera prélevé sur tous les stocks en magasin de tout manufacturier, marchand en gros ou en détail. Conséquemment, l'achat d'avance de timbres et leur application sur les produits manufacturés n'exemptera pas le cigare manufacturé ou le tabac ou la cigarette du paiement de la taxe additionnelle lorsqu'elle sera décrétée.

Mais les cigares et le tabac ne sont pas les seuls articles qui seront appelés à payer les frais de la guerre, puisque le comité des voies et moyens a trouvé matière à taxes pour une centaine de millions qui,